ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 90907

Texte de la question

M. Guy Teissier * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme des sections STL BGB (sciences et technologies de laboratoire, option biochimie génie biologique). Ces sections sont présentes dans le département des Bouches-du-Rhône notamment aux lycées Marie-Curie, Saint-Exupéry et LTCB de Marseille) et conduisent à la réussite de quelques centaines de bacheliers chaque année. Les étudiants titulaires d'un bac STL BGB poursuivent leurs études dans la dizaine de BTS « analyses bilogiques, bioanalyses et contrôles, biotechnologies et diététique » qui forment la majeure partie des techniciens de la région PACA. Les professionnels employant les étudiants issus de cette section attestent par ailleurs de la qualité de la formation qu'ils suivent. De nombreux professeurs de biotechnologies, ainsi que leurs élèves, s'inquiètent des conséquences de la réforme en cours des sections STL. Face à la volonté de simplifier l'offre et de réduire le nombre de filières, la pérennité des trois spécialités de la section STL (BGB, CLPI et PLPI) et de la première d'entre elles (BGB) fait question. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur la question de la réforme de la filière STL, et de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour donner aux enseignements de biochimie génie biologique la place significative qui doit être la leur.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : M. Guy Teissier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90907
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE90907

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3558
Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593